



Centre Communal d'Action Sociale
de Val-au-Perche



al - au - Perche

Nombre :

de Membres en exercice

de Présents

de Votants

Quorum

Date de convocation : 14 septembre 2023

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE VAL AU PERCHE
20 SEPTEMBRE 2023 A 16 H 00**

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le vingt septembre à 16 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. THIROUARD, HEE, MME AMELIN, MM. ANDRE, MAUFAY, MMES MOUSSET, HUET, NOIRAULT, PLESSIS, M. POIRIER, MMES SEMELY, TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES GEORGET, MOULIN, AVELINE, M. ROCCA (pouvoir à M. POIRIER), VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. POIRIER.

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 7 juin 2023
3. Finances :
 - 3.4. Décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie ».
4. Personnel :
 - 4.1. Contrat d'assurance des risques statutaires : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Orne, autorisation à signer le contrat ainsi que la convention de gestion avec le Centre de Gestion,
 - 4.2. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial.
5. Résidence Autonomie :
 - 5.1. Contrat Pluriannuel d'Objectifs et Moyens (CPOM) – années 2023-2027.
6. Gouvernance :
 - 6.1. Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration.
7. Informations et questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. POIRIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 7 juin 2023

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

3. Finances

3.1. Délibération n° 2023-019 - Décision modificative n° 1 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie »

Afin de solder le paiement de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le cabinet Soète, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité les transferts de crédits présentés dans le cadre de la Décision Modificative n°1.

4. Personnel :

4.1. Délibération n° 2023-020 - Contrat d'assurance des risques statutaires : adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de l'Orne, autorisation à signer le contrat ainsi que la convention de gestion avec le Centre de Gestion

Dans le cadre de la négociation d'un contrat d'assurance statutaire réalisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité la proposition de l'assurance Relyens, contrat groupe du Centre de Gestion de l'Orne, du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2026.

4.2. Délibérations n° 2023-021 et 2023-022 - Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique territorial et tableau des effectifs

Suite à l'ajustement des plannings des agents en charge des missions de gardiennage notamment le week-end, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de modifier à compter du 1^{er} octobre 2023 le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (6.23 h/35 h au lieu de 4.07 h/35).

5. Résidence Autonomie :

5.1. Délibération n° 2023-023 - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et Moyens (CPOM) – années 2023-2027

Pour permettre le financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie, le Conseil d'administration accepte la mise en place d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de l'Orne pour les années 2023 à 2027.

6. Gouvernance

6.1. *Décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil d'administration*

Par décisions du Président :

- n° 11 en date du 18/07/2023, il a été procédé à l'attribution d'un secours d'urgence d'un montant de 500 €, à une famille theilloise pour le paiement d'une dette de loyer au bailleur social Logissia,
- n° 12 et n° 15 en date du 04/08/2023, il a été procédé à la location des logements n°1 et n° 13,
- n° 13 en date du 28/08/2023, il a été procédé à la location du logement n°26,
- n° 14 en date du 31/08/2023, il a été procédé à la location du logement n°20.

7. Informations et questions diverses

- Monsieur le Président fait un point sur le taux d'occupation des logements à la Résidence Autonomie.

Afin d'accueillir provisoirement l'association du club de billard, il précise que des travaux d'aménagement ont été réalisés avec les bénévoles de l'association dans l'ancien logement du gardien. Une inauguration est prévue début octobre.

Il informe les membres qu'une subvention de 1 000 € a été allouée par le Conseil municipal au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) qui vient d'être activé par le Gouvernement pour centraliser les dons des collectivités et venir en aide à la population marocaine, suite au séisme survenu le 8 septembre dernier au Maroc. M. POIRIER évoque aussi la situation de la Lybie. Monsieur le Maire précise que ce point sera évoqué en commission « vie associative ».

Il fait savoir qu'une réunion sera prochainement proposée pour envisager de participer au « Téléthon ».

- Mme NOIRAUULT fait savoir qu'actuellement 34 familles bénéficient de l'aide alimentaire par l'intermédiaire de l'association Solidarité Notre Dame, dont 23 sont domiciliées à Val-au-Perche.
- Dans le cadre des ateliers sur la mobilité menés par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, Mme PLESSIS informe les membres de la diffusion d'un court métrage sur la mobilité en milieu rural au cinéma du Theil en novembre.

La séance a été levée à 17 h 05.

Sébastien THIROUARD,

Président du CCAS de Val-au-Perche

